
Sénat de Belgique.

Budget des Voies et Moyens, pour l'Exercice 1840.

Léopold, Roi des Belges,

A tous présens et à venir, Salut :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Article premier.

Les impôts directs et indirects existants au trente et un décembre 1839 , en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires , tant pour le fonds de non-valeurs qu'au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières, continueront à être recouvrés , pendant l'année 1840 , d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception, sauf les modifications suivantes :

Les dix centimes additionnels supplémentaires sur les contributions foncière et personnelle, sur les patentes et les redevances des mines , sont supprimés.

Les dix-huit centimes établis par la loi du 21 décembre 1838., n° 915 , et par celle du 5 juin 1839, n° 263 , sur les droits d'entrée, de sortie, de transit et de tonnage, sont réduits à seize.

Les trente centimes additionnels aux droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et de successions, et aux droits d'accises sur le sel, sur les vins étrangers, sur les bières et vinaigres et sur les sucres, sont réduits à vingt-six.

Art. 2.

La disposition de l'art. 15 de la loi du 29 décembre 1835, n° 859, est renouvelée pour l'exercice 1840, à l'égard des provinces qui n'ont pas contracté d'abonnement pour le service administratif de la poste rurale.

Art. 3.

D'après les dispositions qui précèdent , le budget des recettes de l'État , pour l'exercice 1840, est évalué à la somme de cent un millions neuf cent cinquante cinq mille cinq cent soixante-neuf fr. (fr. 101,955,569) et les recettes

(2)

pour ordre à celle de un million cent quarante-quatre mille fr. (fr. 1,144,000), le tout conformément au tableau ci-annexé.

Art. 4.

Pour faciliter le service du Trésor pendant le même exercice, le Gouvernement pourra, à mesure des besoins de l'Etat, renouveler et maintenir en circulation ou créer des bons du Trésor, dans les formes établies par la loi du 16 février 1833, n° 157, jusqu'à concurrence de la somme de dix-huit millions de francs, sauf à restreindre cette circulation en raison du montant de la somme principale à rembourser par la Banque de Belgique, à compte du prêt qui lui a été fait en vertu de la loi du 1^{er} janvier 1839.

Art. 5.

La présente loi sera exécutoire le 1^{er} janvier 1840.

Mandons et ordonnons, etc.

Bruxelles, le 12 décembre 1839.

*Le Président de la Chambre
des Représentans,
(Signé) FALLON, ISIDORE.*

*Les Secrétaires,
(Signé) SCHEYVEN.
B. DUBUS.*

TABLEAU DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS, POUR L'EXERCICE 1840.

IMPOTS.			
<i>Contributions Directes, Cadastre, Douanes et Accises, etc.</i>			
<i>Foncier.</i>	{	Principal.	14,958,080 " }
		5 centimes additionnels ordinaires dont deux pour non-valeurs.	749,254 " }
		10 centimes additionnels extraordinaires.	1,498,508 " }
			17,232,842 " }
<i>Personnel.</i>	{	Principal.	7,502,493 " }
		10 centimes additionnels extraordinaires.	750,249 " }
			8,252,742 " }
<i>Patentes.</i>	{	Principal.	2,610,000 " }
		10 centimes additionnels extraordinaires.	261,000 " }
			2,871,000 " }
<i>Redevances sur les mines.</i>	{	Principal.	187,000 " }
		10 centimes ordinaires pour non-valeurs.	18,700 " }
		5 centimes sur les deux sommes précédentes pour frais de perception.	10,285 " }
			215,985 " }
<i>Douanes.</i>	{	Droits d'entrée (16 centimes additionnels).	8,354,000 " }
		Droits de sortie (Id.).	600,000 " }
		Droits de transit (Id.).	70,000 " }
		Droits de tonnage (Id.).	312,000 " }
		Timbres.	34,000 " }
			9,370,000 " }
		Droits de consommation sur les boissons distillées.	900,000 " "
<i>Accises.</i>	{	Sel (26 centimes additionnels).	3,930,000 " }
		Vins étrangers (Id.).	2,275,000 " }
		Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels).	230,000 " }
		— indigènes (10 centimes additionnels).	2,775,000 " }
		Bières et vinaigres (26 centimes additionnels).	6,865,000 " }
		Sucres (Id.).	1,410,000 " }
		Timbres { sur les quittances.	1,448,000 " }
		{ sur les permis de circulation.	17,000 " }
			18,950,000 " }
<i>Garantie.</i>	{	Droits de marque de matières d'or et d'argent.	158,000 " "
<i>Recettes diverses.</i>	{	Droits d'entrepôts.	20,000 " }
		Recettes extraordinaires et accidentelles.	9,000 " }
			29,000 " "
<i>Enregistrement, Domaines et Forêts.</i>			
<i>Droits additionnels et amendes y relatives.</i>	{	Timbre (sans additionnels).	2,400,000 " }
		Enregistrement, principal.	8,000,000 " }
		26 % additionnels.	2,080,000 " }
		Greffe, principal.	200,000 " }
		26 % additionnels.	52,000 " }
		Hypothèques, principal.	750,000 " }
		26 % additionnels.	195,000 " }
		Successions, principal.	3,400,000 " }
		26 % additionnels.	884,000 " }
		Amendes.	234,000 " }
			10,080,000 " }
			252,000 " }
			945,000 " }
			4,284,000 " }
			18,195,000 " }
<i>Recettes diverses.</i>	{	Passeports et ports-d'armes.	250,000 " }
		Indemnité payée par les miliciens pour remplacement, et pour décharge de responsabilité de remplacement.	100,000 " }
		Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.	160,000 " }

Trésor Public.

Produits des examens.	47,000	»	} 74,800
— des brevets d'invention.	25,000	»	
— des diplômes des artistes vétérinaires.	2,500	»	

PÉAGES.

Enregistrement, Domaines et Forêts.

<i>Domaines.</i>	{	Produits des canaux et rivières appartenants au domaine, droits d'écluse, ponts, navigation.	650,000	»	} 4,660,000
		Produits du canal de Charleroy.	1,050,000	»	
		Produits de la Sambre canalisée.	360,000	»	
		Produits des droits de bacs et passages d'eau.	80,000	»	
		Produits des barrières sur les routes de 1 ^{re} et de 2 ^e classe.	2,400,000	»	
		Produits de l'entrepôt d'Anvers.	120,000	»	

Travaux Publics.

<i>Postes.</i>	{	Taxe des lettres et affranchissements.	2,700,000	»	} 3,000,000
		Port des journaux.	75,000	»	
		Droits de 5 p. % sur les articles d'argent.	40,000	»	
		Remboursements d'offices étrangers.	30,000	»	
		Service rural.	155,000	»	

CAPITAUX ET REVENUS

Travaux publics.

<i>Chemin de fer.</i>	5,729,000	»
---------------------------------	-----------	---

Enregistrement, Domaines et Forêts.

Rachat et transfert de rentes.	60,000	»	} 3,939,500
Capitaux du fonds de l'industrie.	300,000	»	
Capitaux de créances ordinaires et d'avances pour bâtiments d'écoles.	45,000	»	
Prix de vente d'objets mobiliers; transactions en matière domaniale; dommages et intérêts; successions en déshérence; épaves.	500,000	»	
Prix de vente de domaines, en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire ensuite de la loi du 28 déc. 1835 (858).	2,020,000	»	
Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations; vente d'herbes; extraction de terre et de sable.	540,000	»	
Fermages de biens-fonds et bâtiments, de chasses et de pêches; arrérages de rentes; revenus des domaines du Département de la Guerre.	350,000	»	
Intérêts des créances du fonds de l'industrie, de créances ordinaires et d'avances faites pour bâtiments d'écoles.	120,000	»	
Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière.	4,000	»	
Restitutions volontaires.	500	»	

Trésor public.

Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	25,000	»	} 1,262,500
Intérêts de l'encaisse de l'ancien caissier-général, sans préjudice aux droits envers le même caissier, dont il est fait réserve expresse.	530,000	»	
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations.	280,000	»	
Abonnements au <i>Moniteur</i> et au <i>Bulletin Officiel</i>	53,000	»	
Produits des huras.	15,000	»	
Produits des établissements modèles pour la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie.	7,000	»	
Produits de l'école vétérinaire et d'agriculture.	102,500	»	
Produits du droit de pilotage.	250,000	»	

REMBOURSEMENS.

Contributions Directes, etc.

Prix d'instruments fournis par l'administration des Contributions, etc.	1,000	»	} 58,500
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	57,500	»	

Enregistrement, Domaines et Forêts.

Recouvrements des reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes.	20,000	»	
<i>Avances faites par le Ministère des Finances.</i>			
2% sur les paiements faits pour le compte de saisies réelles.	500	»	
Frais de poursuites et d'instances ; frais de justice en matière forestière.	16,000	»	
Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs des bois domaniaux pour frais de régie de leur bois	140,000	»	
Frais de perceptions faites pour le compte de tiers.	24,000	»	
<i>Avances faites par le Ministère de la Justice.</i>			
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc.	125,000	»	
Frais d'entretien, de transport et de remplacement de mendiants, d'entretien et de remplacement de mineurs, d'enfants trouvés, etc.	15,000	»	
<i>Avances faites par le Ministère des Travaux Publics.</i>			
Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique.	1,000	»	
<i>Trésor public.</i>			
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons pour achat de matières premières.	1,250,000	»	
Recouvrement d'une partie des avances faites par le Département de la Guerre aux corps de l'armée pour masse d'habillement et d'entretien.	200,000	»	
Recouvrement d'une partie des avances faites par le Département de la Marine aux équipages de la flotille pour masse d'habillement et d'entretien.	300,000	»	
Recouvrement d'une partie des avances faites aux régences par le Département de la Guerre, pour construction d'écuries destinées à la cavalerie.	80,000	»	
Recouvrement d'avances faites à des provinces et à des communes et autres recettes diverses, y compris les avances faites et à faire aux corporations, établissements et comptables belges ayant des capitaux inscrits au grand-livre à Amsterdam.	590,500	»	
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire.	30,000	»	6,205,500
Versement des sommes allouées aux budgets des communes et des provinces pour le transport des dépêches	60,000	»	
Recettes accidentelles.	20,000	»	
Recouvrement d'avances faites par le Trésor pour le fonds de cautionnements depuis 1830 à 1839 inclusivement.	1,522,000	»	
Idem pour 1840.	144,000	»	
Recouvrement d'avances faites par le Trésor pour le fonds de consignations depuis 1830 à 1839 inclusivement.	681,000	»	
Idem pour 1840.	30,000	»	
Remboursement partiel du prêt fait à la banque de Belgique en vertu de la loi du 1 ^{er} janvier 1839.	1,000,000	»	
Intérêts exigibles en 1840.	348,000	»	
			Total fr. 101,955,569 »

RECETTES POUR ORDRE.

Produits des amendes, saisies et confiscations opérées par l'administration des contributions.	fr.	120,000
Cautionnements versés antérieurement à la révolution et dont les fonds sont en Hollande (<i>Mémoire</i>)	»	
— versés par les comptables de l'État.		80,000
— versées pour garantie de droits de douanes, d'accises, etc.		400,000
Expertise de la contribution personnelle.		30,000
Produit d'ouvertures des entrepôts.		14,000
Subsides offerts à l'État pour construction de routes par les provinces, les communes, et les particuliers et acceptés en vertu de l'art. 5 de la loi du 10 mars 1838.		500,000
Total. . . fr.		1,144,000

FONDS DE DÉPÔTS.

Consignation.	fr.	80,000
-----------------------	-----	--------